

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
AR PRÉFECTURE

016-211602362-20160408-D_2016_5_11-DE
Reçu le 29/04/2016

DE LA COMMUNE DE MOUTHIER-SUR-BOËME

8, place du champ de foire

16440-MOUTHIER-SUR-BOËME

tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38

mairie@mouthiers-sur-boeme.fr

délibération :
D_2016_5_11

L' an deux mille seize , le vendredi 08 avril à 20 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 23

Date de convocation du Conseil : 01 Avril 2016

Présents : 19

Présents : Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur BARBE Hugues, Monsieur TROUSSICOT Franck, Monsieur BORRÉDON Richard, Monsieur LHOMME Michèle, Monsieur CARTERET Michel, Monsieur PONTINI Daniel, Madame LOUVIÉ Catherine, Madame HITIER Marie-Christine, Madame RELET Graziella, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame TAMAGNA Véronique, Monsieur NOËL Frédéric, Madame SOULET Sandrine, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur NEBOUT Joël, Madame GROLLEAU Rachel, Monsieur BERCHENY Dorian

Votants : 22

**Objet : Convention de mise à
disposition des véhicules
communaux**

Pouvoirs :

Madame COOLEN Anne-Marie a donné pouvoir à Madame TAMAGNA Véronique
Monsieur RABSKI Jean a donné pouvoir à Monsieur CARTERET Michel
Madame COUSSY Stéphanie a donné pouvoir à Madame SOULET Sandrine

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame COOLEN Anne-Marie, Monsieur RABSKI Jean, Madame BERTIN Nathalie,
Madame COUSSY Stéphanie

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie
les jour, mois et an que
dessus.

Au registre sont les
signatures. Pour copie
conforme.

Monsieur le Maire souligne la forte volonté municipale de soutenir la vie associative au sein de la commune. La commune met à disposition des moyens matériels et financiers qui contribuent à créer des conditions favorables au développement de leurs activités et profitables à l'ensemble de la population.

Ces moyens sont :

- l'attribution de subventions de fonctionnement,
- la mise à disposition et l'entretien de locaux, de salles de réunion et de salles festives,
- le prêt de matériel (tables, chaises, tivolis, grilles d'exposition...), et
- l'aide technique et administrative pour l'organisation de manifestations publiques.

Aussi, des manifestations ponctuelles nécessitent la mise à disposition de véhicules pour transporter des personnes ou du matériel. Il convient alors de fixer les modalités pratiques et tarifaires de mise à disposition de ces véhicules aux associations communales.

Vu le projet de convention type de mise à disposition des véhicules,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'APPROUVER la convention type fixant les modalités de mise à disposition gratuite des véhicules municipaux auprès des associations communales,
- D'AUTORISER le Maire à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 08/04/2016, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le **29 AVR. 2016**

Le Maire,

Michel CARTERET

